



Volet B

Copie à publier aux annexes du Moniteur belge
après dépôt de l'acte au greffe



14186700

MONITEUR BELGE

06-10-2014

TRIBUNAL DE COMMERCE

29 SEP. 2014

NIVELLES

Greffe

BELGISCH STAATSBLAD

N° d'entreprise : 446.388.951

Dénomination

(en entier) : **RESIDENCE LE POINT DU JOUR**

(en abrégé) :

Forme juridique : société anonyme

Siège : Rue de Champles, 8 1301 Bierges (Wavre)

(adresse complète)

Objet(s) de l'acte : Commissaire aux comptes - régularisation**REGULARISATION POUR LE PASSE**

Il résulte des décisions prises lors de la réunion de l'Assemblée Générale ordinaire du 14 mai 2012 telles que confirmées par la réunion du Conseil d'administration du 7 mai 2014 de la société anonyme RESIDENCE LE POINT DU JOUR, dont le siège social est sis rue de Champles, 8 à 1301 Bierges, enregistrée auprès du Registre des Personnes Morales de Nivelles sous le numéro BCE 0446.388.951 (ci-après la "Société"), que l'Assemblée Générale du 14 mai 2012 avait décidé de procéder au renouvellement du mandat de commissaire aux comptes de Monsieur Philippe PUISSANT pour une durée de trois exercices, soit jusqu'à l'Assemblée Générale ordinaire annuelle appelée à statuer sur les comptes de l'exercice clos le 31 décembre 2014.

Le mandat de commissaire aux comptes a ensuite été transféré à la SC SPRL DGST & PARTNERS, représentée par Monsieur Philippe PUISSANT en date du 15 octobre 2013, tel que publié aux annexes du Moniteur belge le 29 juillet 2014.

Le Conseil d'administration donne mandat spécial avec pouvoir de substitution à Maîtres Thomas Daenen et Matthieu Beauvois, tous deux avocats chez KOAN, dont le cabinet est sis 100 Boulevard du Souverain à 1170 Bruxelles, chacun agissant individuellement avec pouvoir de substitution, afin d'effectuer toutes les formalités de dépôt auprès du tribunal de commerce et de publication aux annexes du Moniteur belge des décisions qui précèdent.

Thomas DAENEN
Mandataire

Bijlagen bij het Belgisch Staatsblad -- 13/10/2014 -- Annexes du Moniteur belge

Mentionner sur la dernière page du Volet B :

Au recto : Nom et qualité du notaire instrumentant ou de la personne ou des personnes ayant pouvoir de représenter la personne morale à l'égard des tiers

Au verso : Nom et signature